

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 8 juillet 2019 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE **DM2019-007**

Nature et effets :

- Demande de dérogation aux articles 9.1 et 9.2 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
 - o Un patio situé au 1^{er} étage du bâtiment principal accessible depuis des escaliers extérieurs puisse être implanté à l'intérieur d'une marge de recul de 1,5 mètre calculée depuis de ligne latérale du lot.

Identification du site concerné :

- 279, rue Jacques-Cartier (lot 4 342 567 du cadastre du Québec)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Tadoussac ce 17^e jour de juin 2019


Josée Marquis
Secrétaire-trésorière adjointe

